FORCCAST

Formation par la Cartographie des Controverses à l'Analyse des Sciences et des Techniques

Assises franciliennes de la biodiversité

Module "art oratoire, controverses, débat public"

Romainville : la forêt peut-elle trouver sa place en ville ?

Objectifs du débat

A deux kilomètres au nord-est de Paris, dans le département de la Seine Saint-Denis, à la confluence des communes des Lilas, de Pantin, de Noisy-le-Sec et de Romainville, une forêt sauvage s'étend sur environ 28 hectares en plein coeur d'un espace urbain dense. Cette forêt est dite rudérale, c'est à dire qu'elle a poussé sur des décombres, en l'occurrence ceux d'une ancienne carrière de gypse. La roche a été extraite au fil des siècles pour produire le plâtre utilisé pour les bâtiments de Paris et de son agglomération. La phase industrielle de l'exploitation de la carrière est donc corrélée au rythme de l'urbanisation de la métropole parisienne et s'étend de 1850 au milieu des années 1960, date à partir de laquelle d'autres carrières, situées à plus grande distance de la ville sont davantage mises à contribution. A la date de fermeture, nulle réglementation ne contraint l'exploitant à réhabiliter le site. Il faudra attendre 1976 pour cela, et comme l'un des principes fondamentaux du droit est de ne pas être rétroactif, la carrière de Romainville est laissée dans l'état dans lequel elle se trouvait à la fin de son exploitation. La forêt fait partie d'un ensemble d'espaces verts de 40 hectares, connu sous le nom de Corniche des Forts, du nom des forts de Romainville et de Noisy jadis installés en surplomb.

Si le site reste livré à lui-même, il échappe toutefois à l'urbanisation. Son relief est en effet très particulier, marqué par une forte déclivité (60 mètres entre le point haut et le point bas) et son sous-sol est un gruyère parcouru de galeries à partir desquelles on a extrait le gypse : tout cela empêche d'ériger des bâtiments sur place. Peu à peu, une végétation prend racine. Même si l'espace demeure ouvert, son accès est interdit au public du fait des risques d'effondrement du sol. Si les intrusions humaines sur le site ne sont pas inexistantes, elles demeurent limitées, et c'est précisément cela qui a permis le développement de la forêt sauvage évoquée précédemment. De manière paradoxale, l'héritage industriel crée une protection naturelle qui permet l'apparition d'une végétation luxuriante et constitue un refuge pour des oiseaux, des insectes, des amphibiens, des reptiles et des petits mammifères. La forêt de Romainville est progressivement devenue un "poumon vert" au coeur du Grand Paris. Même si elle compte peu d'espèces rares ou remarquables, elle abrite une riche biodiversité, et c'est le caractère urbain de cet écosystème ré-ensauvagé qui rend le site remarquable.

A partir des années 1990, l'idée d'une ré-appropriation du site émerge publiquement, en commençant par permettre de nouveau l'accès aux humains. Le Conseil régional d'Ile-de-France propose alors de créer une base de loisirs, comme c'est souvent le cas sur d'anciennes carrières (on peut citer <u>Créteil</u> ou <u>Cergy</u> parmi les onze déjà existantes dans la région). Cette base de loisirs répondrait de plus à un besoin puisqu'elle serait la seule base de loisirs située dans le département de la Seine Saint-Denis. Un syndicat mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs (BPAL) de la Corniche des Forts, est créé en 2001. Il regroupe quinze élus, qui sont issus des quatre communes concernées, de la région et du conseil départemental. Il faut bien noter que l'aménagement prévu est d'initiative publique locale, même si une éventuelle réalisation peut impliquer des acteurs privés, et même si des activités économiques privées peuvent être liées à la valorisation du site.

Des discussions, plus ou moins vives, jalonnent la phase d'élaboration du projet. Sous l'effet des arguments exprimés et de l'enveloppe budgétaire mise à disposition, le projet se transforme progressivement pour devenir aujourd'hui une "île de loisirs", voire une "promenade écologique". A partir d'octobre 2018, des travaux pour combler des galeries sur 8 des 28 hectares du site conduisent à un déboisement partiel, qui implique la coupe de 600 à 2 000 arbres, selon la source que l'on consulte. La divergence d'estimation est le signe de la controverse publique qui entoure dès lors la forêt de Romainville : des acteurs se mobilisent pour alerter sur la menace que les travaux font peser sur les écosystèmes qu'abrite la forêt et pour tenter de faire la démonstration du caractère inepte des aménagements proposés.

Au sein de ces Assises franciliennes de la biodiversité, ce dossier sur la forêt de Romainville poursuit deux objectifs majeurs :

- le premier tient à la connaissance d'écosystèmes qui peuvent se développer sur les ruines d'activités industrielles passées, avec toutes les conséquences que ces dernières peuvent avoir dans le temps, notamment en terme de pollutions souvent difficiles à identifier, à quantifier et à traiter.
- le second objectif porte sur la définition de la place de la nature en ville à l'aune du traitement concret de la forêt sauvage de Romainville. Le champ des possibles s'étend d'une sanctuarisation totale à une nouvelle exploitation du site, pouvant aller jusqu'à la disparition quasi-complète de la forêt, comme certaines versions précédentes du projet du Conseil régional l'ont proposé. Entre les deux, existe une infinité de nuances, selon des pondérations variables de chaque élément (urbain/nature) et de la manière de mettre les solutions en oeuvre. Le débat doit explorer les options qui concernent le devenir d'une forêt sauvage, pour l'heure inaccessible pour des raisons de sécurité, dans une espace urbain dense de petite couronne francilienne, socialement défavorisé et notoirement carencé en espaces verts.

Problématique

La problématique de ce dossier est double :

 un premier aspect concerne une définition concrète de ce que peut être la nature en ville à travers le cas de la forêt de Romainville. Faut-il sanctuariser la forêt pour qu'elle conserve son caractère sauvage et qu'au bout du compte cet environnement bénéficie à la vie humaine par les différents services écosystémiques rendus ? Ou faut-il au contraire aménager la forêt afin qu'elle soit accessible à des usages humains, quitte à ce que la pression anthropique risque de peser défavorablement sur les écosystèmes ?

ces mêmes questions peuvent être posées sous un angle différent, au prisme de la notion d'effondrement, en faisant varier son sens de la géologie à la politique. Apparaît ainsi une autre face de la problématique, selon laquelle on peut se demander de quel(s) risque(s) d'effondrement la protection de la forêt de Romainville peut-elle nous prémunir ? : s'agit-il d'aménager la forêt pour éviter que son sol ne se dérobe sous nos pas et ainsi envisager la possibilité de nouvelles activités humaines au sein de cet espace ? Ou faut-il sanctuariser la forêt et la protéger des humains, paradoxalement à leur faveur, afin que ces derniers puissent bénéficier de ses bienfaits dans la lutte contre le changement climatique et dans celle pour la préservation de la biodiversité ? L'effondrement n'est dans ce second cas plus entendu dans un sens géologique, mais dans un sens politique, tel que l'a proposé le biologiste Jared Diamond pour mettre en évidence historiquement la dangerosité pour les sociétés de porter atteinte durablement à l'environnement. C'est pour illustrer cette dangerosité que Diamond a forgé le concept d'écocide. Le cas de la forêt rudérale de Romainville peut également faire symboliquement écho aux travaux de l'anthropologue Anna Lowenhaupt Tsing, qui, à travers une minutieuse description des liens que les hommes ont tissés en différents endroits du globe avec un champignon, le matsutake, cherche à envisager comment il est possible de "vivre dans les ruines du capitalisme industriel".

Ressources générales pour débuter

Présentation officielle du projet d'aménagement de la Corniche des Forts de Romainville : https://www.lacornichedesforts.fr/

Quel projet pour la Corniche des Forts de Romainville, France 3 lle-de-France, octobre 2018 : https://youtu.be/h6bQtYMfDoQ

Grand Paris : la jungle de la Corniche à l'ombre des bulldozers, Charlotte Fauve, *Télérama*, 7 juin 2018 :

https://www.telerama.fr/monde/grand-paris-la-jungle-de-la-corniche-a-lombre-des-bulldozers,n5681593.php

Sauvons la forêt de la Corniche des Forts, La forêt résiste, octobre 2018 : https://youtu.be/hfebB3-Dl9s

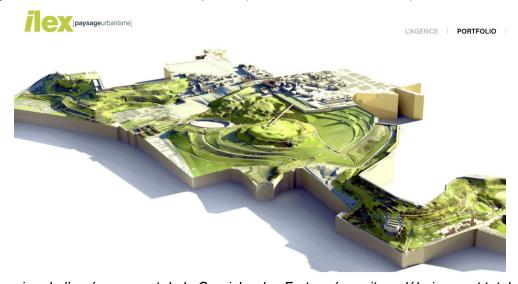
Photos de Julien Daniel:

- The wild wood, 2017: http://www.myop.fr/serie/wild-wood
- The wild wood, part 2, 2018 : http://www.myop.fr/serie/wild-wood-part-2

Du milieu des années 1960 au milieu des années 1990, c'est à dire de la fin de l'exploitation des carrières à la formulation des premiers projets de reconversion du site, ce qui est aujourd'hui appelé forêt de Romainville est avant tout considéré comme une friche industrielle. Peu nombreux sont celles et ceux qui ont pénétré à l'intérieur du site, car les risques d'effondrement

du sol dus à l'existence de galeries souterraines sont connus (ce que l'on appelle parfois des fontis). De plus, les pollutions du site sont peu à peu identifiées : les galeries creusées dans la roche pour extraire le gypse ont servi de site d'entreposage illégal pour différents types de déchets, dont certains provenant d'industries environnantes. Des prélèvements permettent aujourd'hui d'attester la gravité des pollutions ; la présence massive d'une plante sur le site, la renouée du Japon, considérée comme invasive, en offre également un témoignage car cette dernière est bio-indicatrice de sols pollués (elle a en effet la faculté de pousser sur terrains qui comportent des métaux lourds dans leur sous-sol ; comme les métaux lourds ne sont naturellement pas présents dans la roche sédimentaire du sous-sol de Romainville, c'est donc qu'ils s'y retrouvent comme conséquence d'une activité humaine). La sensibilité environnementale n'est de plus alors pas la même que ce qu'elle est aujourd'hui : ni le thème du réchauffement climatique ni celui de l'érosion de la biodiversité n'apparaissent comme des préoccupations largement partagées, ni même relayées par les médias. Dans les années 1990, l'intervention sur le site apparaît comme évidente, y compris pour des militants écologistes qui sont aujourd'hui les plus ardents défenseurs de ce qui, par un basculement de perception, devient une forêt sauvage.

Le Conseil régional d'Ile-de-France propose dès les premiers temps de créer une base de plein air et de loisirs : il en existe déjà en Ile-de-France, sur d'anciennes carrières, mais aucune en Seine Saint-Denis. Ces bases ou îles de loisirs proposent généralement des pelouses, un plan d'eau pour la baignade et des activités variées (escalade, tir à l'arc, sports d'eau, etc.). Le projet doit également permettre de relier les différentes parties du territoire concerné, dont les flux de circulation sont jusqu'alors coupés par un vaste site inaccessible. Un groupement composé des sociétés llex, Lion Architectes et EGIS et d'urbanistes est mandaté pour élaborer un projet. Le relief très particulier du site de la Corniche des Forts ne permet pas la création d'un plan d'eau mais un projet très ambitieux est tout d'abord proposé : il prévoit un déboisement quasi total du site, un bouleversement du relief, une zone commerciale semi-enterrée, un téléphérique, le tout sur 64 hectares incluant les 28 de l'emplacement de la forêt. Il s'agit de rendre le site attractif au delà des communes concernées puisque le chiffre d'un million de visiteurs par an est parfois annoncé. Ce projet est aujourd'hui et depuis plusieurs années abandonné. Mais il reste ancré dans les mémoires, fait figure d'épouvantail pour les opposants, et a longtemps été maintenu sur les pages web du consortium de concepteurs (voir illustration ci-dessous).



Une version de l'aménagement de la Corniche des Forts prévoyait un déboisement total du site (visible sur le site d'Ilex jusqu'en septembre 2018)

Les critiques et les contestations que nous aurons l'occasion de présenter en détail s'intensifient à partir de la fin des années 2000, exerçant une pression qui concourt à une transformation radicale du projet. Pendant ce temps, les premiers travaux sont effectués dans la zone : un coulis de béton a été injecté dans les anciennes carrières situées sous le parc départemental de Romainville qui jouxte la forêt (2007), des jardins familiaux ont été créés (2010), un volume considérable de sable (30 000 m3 provenant d'une carrière du Val-d'Oise) a été stocké sur place en vue du comblement d'une partie des galeries (2015). En décembre 2015, Valérie Pécresse, issue du parti Les Républicains, succède au socialiste Jean-Paul Huchon qui était à la tête de l'exécutif régional depuis 1998. La nouvelle présidente du Conseil régional, en collaboration avec la majorité municipale de Romainville ancrée à gauche, confirme le projet d'île de loisirs de la Corniche des Forts, mais un projet totalement revu, et à la superficie réduite, est présenté au public en octobre 2017. Sur les 28 hectares de la forêt, ce nouveau projet prévoit d'en sanctuariser 20 : cette nouvelle proposition porte donc sur 8 hectares, dont 4,5 doivent être ouverts au public. Parmi les aménagements proposés figurent des parcours sportifs, un mur d'escalade, un poney club, une activité d'accrobranche, des espaces de détente et de fitness, une piste cyclable, des promenades pour observer la biodiversité, ainsi qu'un solarium récemment requalifié en "grande prairie". Une zone dite d'éco-pâturage, de 2,2 hectares, fermée au public mais visible depuis une passerelle piétonne suspendue, doit permettre de limiter le développement de la renouée du Japon.



Carte du projet proposé en 2018 (source : https://www.lacornichedesforts.fr/)

Des études sont réalisées sur le site, notamment pour connaître les éco-systèmes qui se sont développés à l'abri de la main de l'homme. Entre 2016 et 2018, les procédures administratives sont engagées (étude d'impact environnemental, consultation du public, dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées...). Les porteurs du projets prévoient une mise en service au premier semestre 2020 et l'enveloppe budgétaire pour la réalisation des travaux est d'environ 15 millions d'euros, dont 7 consacrés au comblement des galeries. A la fin de l'année

2018, le Conseil régional a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour défricher, combler les galeries et aménager légalement le site. S'ouvre alors une controverse publique à la résonance inédite, sous l'effet de mobilisations qui veulent préserver la forêt de Romainville.

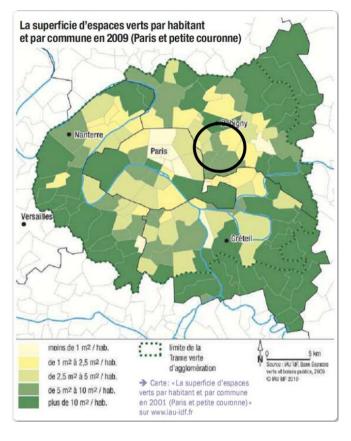
Les enjeux du débat

La place et les usages de la nature en ville

Un premier enjeu porte sur la place et les usages de la nature en ville. Par définition, l'urbanisation s'est faite / se fait au détriment d'espaces naturels et la nature s'est trouvée confinée dans les villes dans des parcs et jardins. L'approche hygiéniste qui a prévalu dans la seconde partie du XIXème siècle consacre une approche domestiquée de la nature en ville, selon laquelle la faune et la flore sont des vecteurs potentiels de maladies. Les espaces verts sont intégrés dans les espaces urbains avec une fonction sanitaire et de pacification sociale.

Le développement de Paris a reposé sur la relégation dans l'actuelle banlieue nord-est et le long de la Seine d'activités polluantes ou nécessitant d'importantes surfaces. Le dépôt des déchets urbains dans les communes limitrophes, dont l'épandage des eaux usées, complète ce phénomène d'externalisation des nuisances et des activités dépréciées. Les départements de la petite couronne, particulièrement ceux situés à l'est, ont historiquement servi de dépotoir à la capitale.

A partir de la seconde partie du XXème siècle, l'urbanisation de ces zones a été Des massive rapide. populations socialement défavorisées, souvent d'origine immigrée, y ont été concentrées. Elles doivent composer avec des surfaces très restreintes d'espaces verts, comparables lorsqu'on les rapporte au nombre d'habitants aux chiffres que l'on a dans certains quartiers densément peuplés au



coeur de Paris (voir carte ci-contre). Compte tenu de la logique de développement industriel qui a prévalu, l'environnement de ces zones a de surcroît été pollué par les activités passées (cf. le dossier thématique sur "l'empoisonnement de la nature").

Paradoxalement, les conséquences néfastes et non réparées d'activités industrielles passées ont permis à une forêt sauvage de pousser à Romainville, à quelques kilomètres à peine de Paris. Le contexte est à présent marqué par des objectifs de lutte ou d'adaptation au réchauffement climatique : un espace vert urbain constitue dans ce cadre un îlot de fraîcheur, qui concentre l'humidité. Mais il est aussi marqué par la volonté de faire émerger un Grand Paris

fondé sur un développement plus harmonieux de la métropole, et de plus grandes synergies entre Paris et les villes de la petite couronne. L'enjeu est donc de savoir s'il faut préserver cette forêt urbaine, s'il faut la rendre accessible aux humains, s'il faut lui accorder un statut qui la protège. Pour toutes ces questions, les réponses de principe ne sont pas nécessairement les sources majeures de dispute : c'est en examinant dans chaque cas comment les acteurs répondent concrètement à ces questions qu'apparaissent les lignes de fracture les plus dures et les débats les plus vifs.

La connaissance et la préservation de la biodiversité

La préservation de la biodiversité est un enjeu au coeur de ce dossier. Mais à tout enjeu de préservation est d'abord associé un objectif de connaissance. Le développement d'une forêt sauvage dans un milieu urbain dense n'est pas un événement fréquemment étudié. Globalement, les éco-systèmes de la forêt de Romainville, leurs interactions avec d'autres éco-systèmes environnants (coteaux et plateau d'Avron, prairies humides du fort de Noisy) sont mal connus. Des études ponctuelles ont été réalisées depuis le début des années 2000 à la demande du Conseil régional par plusieurs cabinets d'ingénierie spécialisés en écologie (Ecosphère, Biotope, Eco Urban Scop). De son côté, David Bismuth, ornithologue et rédacteur pour le site http://www.ornithomedia.com/, visite la forêt depuis 2011. En tant que naturaliste, il réalise ses propres observations et commente les résultats des différentes études réalisées par les cabinets spécialisés, analysant ainsi les principales évolutions des éco-systèmes locaux au fil du temps.

En juillet 2001, le cabinet Ecosphère a réalisé une étude écologique sur le secteur. Cette étude dénombre pas moins de 218 espèces végétales, 40 oiseaux nicheurs, 13 papillons, ainsi que 5 mammifères. Ses auteurs parviennent toutefois à la conclusion que la valeur écologique du site est "faible, à localement moyenne." Cette étude a été critiquée car elle a été réalisée à un moment de l'année qui fait rater un certain nombre d'espèces migratrices ou auquel des plantes sont déjà fanées, ce qui en limite la prétention à l'exhaustivité. Elle est également critiquée car elle ignore la valeur paysagère du site, île de verdure dans un environnement urbain très dense. Pour autant, elle a aidé à caractériser la faune et la flore présentes sur le site¹ (v<u>isite de la forêt de la Corniche des forts avec David Bismuth, fondateur du site ornithomedia.com</u>) :

Les arbres les plus présents n'ont en eux-mêmes rien de remarquable, puisqu'il s'agit en majorité d'essences communes comme les robiniers faux-acacias, les frênes communs et les érables (plane et sycomore). L'absence d'intervention humaine fait qu'ils sont souvent couverts de lierre ou de houblon grimpants ou de clématite vigne-blanche. On trouve des bosquets de lilas communs ou des fourrés de sureaux noir et yèble dont les oiseaux migrateurs se nourrissent des baies. Les zones humides et ombragées abritent un sous-bois dominé par la grande ortie. Trois espèces végétales patrimoniales caractéristiques des milieux ouverts ont été trouvées : la fausse giroflée, rare en Île-de-France, l'agripaume cardiaque, très rare dans la région, et le céraiste aquatique. Les papillons et les hyménoptères sont parfois nombreux au printemps et en été, butinant les massifs de verges du Canada, d'épilobes à feuilles étroites, et de renouées du Japon.

http://www.ornithomedia.com/magazine/analyses/corniche-forts-seine-saint-denis-travaux-imminents-oiseaux-recommandations-etudiants-02602.html

¹ Les deux paragraphes suivants reprennent des contenus proposés sur le site Ornithomédia, notamment sur la page :

Tout cela fait du site un repère prisé par la faune. Parmi les oiseaux nicheurs, ont été observés : les pics épeiche et épeichette, le pic vert, l'accenteur mouchet, le bouvreuil pivoine, les fauvettes à tête noire, grisette, et celle des jardins, le roitelet huppé, les mésange bleue, à longue queue, nonette, charbonnière et huppée, le grimpereau des jardins, le martinet noir, le moineau domestique, le pouillot véloce, l'hirondelle des fenêtres, le rouge-gorge familier, le troglodyte mignon, ou le pinson des arbres. Le faucon pèlerin s'est installé sur la tour hertzienne TDF, voisine des anciennes carrières, et vient chasser le pigeon ramier au printemps et à l'automne. Les grands arbres permettent la nidification des pics, de la chouette hulotte et de l'épervier d'Europe. Ces espèces confirment le caractère clairement forestier de cet espace, les observations répétées de l'écureuil roux constituant une autre preuve. Le hérisson d'Europe est un autre petit mammifère qui a été observé. Parmi les mammifères, on note la présence de chiroptères, notamment la pipistrelle commune et la sérotine commune. Les reptiles sont également présents, par le biais du lézard des murailles et de l'orvet fragile.



Vue de la forêt de Romainville, The wild wood, Julien Daniel, http://www.myop.fr/serie/wild-wood

Comme tout autre écosystème, celui de la forêt de Romainville est en évolution : si le nombre d'espèces observées a diminué depuis 2011, les écologues font l'hypothèse que c'est en raison de la transformation progressive du site et de son évolution naturelle en bois dense, qui abrite moins et d'autres espèces que celles qui évoluent en milieux ouverts. Quoi qu'il en soit, tous les acteurs plaident pour la mise en place d'un suivi écologique systématique du site.

Divers types de protection et de mesures compensatoires peuvent être envisagés pour préserver la biodiversité locale :

 en droit français, la protection des espèces est régie par <u>l'article L411-1 du Code de</u> <u>l'environnement</u>. Des dérogations au régime de protection peuvent être accordées dans certains cas particuliers présentés au sein de <u>l'article L411-2 de ce même Code</u>. Les espèces animales protégées présentes sur le site qui doivent faire l'objet de dérogations sont toutes celles qui ont été citées plus haut (dont 36 espèces nicheuses).

- d'une manière plus globale, certains acteurs estiment qu'il serait nécessaire d'obtenir une protection des 20 hectares de forêt sanctuarisés. Cela pourrait être fait au titre de l'article L411-1 du Code forestier.
- Enfin, pour tout aménagement, le droit français estime qu'il revient au porteur du projet de mettre en place toutes les mesures pour éviter, réduire ou, le cas échéant, compenser les atteintes à l'environnement, conformément à <u>la doctrine dite ERC rendue publique en mai 2012</u>.

"Vivre dans les ruines du capitalisme industriel" : aborder l'histoire par la géologie

Comme cela a été évoqué précédemment, la forêt de Romainville est le résultat de la sanctuarisation paradoxale d'un espace en raison des conséquences néfastes d'activités industrielles passées : il y a bien sûr eu l'exploitation du gypse dans des carrières souterraines ou à ciel ouvert, mais également un entreposage de déchets divers sur le site. Certains de ces déchets proviennent d'activités chimiques jadis existantes à Romainville et impliquent des métaux lourds qui contaminent durablement le sol et le sous-sol. Un enjeu très sensible de ce dossier consiste à traiter ces différents aspects, alors que les atteintes ne sont parfois pas réversibles (les techniques de dépollution des sols sont par exemple controversées, cf. le dossier thématique sur "L'empoisonnement de la nature").



Les galeries de l'ancienne carrière de gypse, sous la forêt de Romainville (site web d'Ilex)

Des débats ont eu lieu sur la manière de procéder au comblement des anciennes galeries. Il existe pour cela plusieurs solutions :

• l'une consiste à injecter un coulis de sable et d'eau amalgamé par un ciment. Le produit se solidifie dans les galeries pour former un bloc imperméable. C'est cette solution qui a été mise en oeuvre pour combler les galeries qui se trouvent sous le parc départemental de Romainville, qui jouxte le site de la forêt.

- une autre possibilité consiste à combler les galeries par dépôt de gravats. Elle présente aux yeux de certains l'avantage de ne pas imperméabiliser les sols et permet un écoulement naturel des eaux.
- il est enfin possible de procéder à un effondrement maîtrisé des carrières qui évite les deux premières techniques de comblement.

Les déblais du Grand Paris Express (cf. le dossier thématique "Le Grand Paris Express, métro écologique ?) ont un temps été évoqués pour faire office de gravats et ainsi mettre en oeuvre la seconde option. Les porteurs du projet ont fait part d'une impossible mise en oeuvre de cette option, si bien que 30 000 m3 de sable ont été stockés en 2015 sur le site, ce qui laisse penser que c'est l'injection d'un coulis qui a été privilégié.

Une étude d'analyse des risques sanitaires (ARR) a été réalisée par Egis en octobre 2017. Elle s'appuie sur une première étude AAR conduite en 2010 sur un périmètre élargi. Elle atteste de la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) comme le naphtalène, et de métaux lourds comme, le mercure. L'étude conclut toutefois que les "risques sanitaires sont compatibles avec l'usage récréatif envisagé pour la seule voie de transfert par inhalation en air extérieur", avec trois préconisations :

- un apport minimal de 30 centimètres de terre végétale au droit des futures zones non recouvertes d'un revêtement étanche et fréquentées par les usagers et les travailleurs sur site.
- pendant la période de présence du bétail (4 ans maximum selon le projet) au sein de l'éco- pâturage, la consommation de la viande et du lait provenant des animaux (moutons) n'est pas recommandée.
- la zone de l'éco-pâturage a vocation à être reboisée. L'accès à la zone devra être sécurisé afin d'en interdire l'accès aux usagers et ainsi empêcher tout contact direct avec les sols de surface non recouverts.

La question démocratique : l'association du public à l'élaboration des projets d'aménagement

Depuis le sommet de la Terre tenu à Rio en 1992, l'arsenal législatif des Etats de droit s'est considérablement étoffé du point de vue de l'information et de la participation du public dans le cadre des projets qui ont une incidence sur l'environnement (<u>Principe 10 de la Déclaration de Rio</u>). En cas de conflit ou de controverse à propos d'un aménagement, ont toujours lieu des débats sur le caractère démocratique des décisions qui ont été prises. De nombreuses associations de défense de l'environnement, ainsi que des citoyens, revendiquent une inclusion plus forte du public et des différentes parties prenantes tout au long de l'élaboration d'un projet. Les procédures existantes sont souvent jugées lacunaires.

Le dossier sur l'aménagement de la Corniche des Forts ne fait de ce point de vue pas exception. Même si les porteurs de projet ont obtenu toutes les autorisations administratives nécessaires, en passant toutes les procédures d'information et de participation du public requises (des "ateliers urbains" de 2002 à la concertation du 18 juin au 25 juillet 2018), certains acteurs estiment que le processus est opaque et exigent une démocratie réelle, à laquelle chacun pourrait véritablement participer. A l'automne 2018, des opposants à l'aménagement de la forêt ont demandé un moratoire, en faisant circuler une pétition sur change.org signée par plus de 30 000 personnes. Il s'agissait selon eux de prendre le temps de discuter et d'évaluer

collectivement toutes les options possibles, en sollicitant des experts qui seraient indépendants des maîtres d'oeuvre du projet. Le refus qui leur a été opposé est à leurs yeux une preuve du manque de démocratie, et rend pour certains légitime le recours à la désobéissance civile pour s'opposer au projet.



"La forêt résiste". Romainville, avenue du Colonel Fabien, 3 Mars 2019

Arène et objectifs du débat

Le débat prend pour cadre une réunion publique de concertation (fictive) programmée en mairie de Romainville au moment de "la mise à disposition du public" organisée du 18 juin au 25 juillet 2018. Elle précède de quelques semaines le début des travaux et l'abattage des arbres qui ont commencé le 8 octobre 2018 et qui ont donné lieu à des mobilisations pour préserver le site et à une importante couverture médiatique.

La réunion est animée par la Mairie de Romainville. Le Conseil régional d'Ile-de-France présente la dernière version du projet d'aménagement de la Corniche des Forts et s'appuie au cours de cette présentation sur l'expertise de l'écologue dont le cabinet réalise les études réglementaires pour le compte de la région. Les autres acteurs s'expriment après ces propos liminaires.

L'objectif principal du débat est de faire le tour des arguments, afin que les positions de chacun soient présentées et identifiées, la chronologie et la définition du projet clairement reconstituées. Cela permettra d'éprouver le jeu d'acteurs, les alliances et les oppositions qui émergent en

fonction des enjeux abordés. Compte tenu de l'impossible réconciliation de certains arguments et points de vue au moment auquel se déroule du débat, l'objectif du débat est moins de parvenir à un accord consensuel que de dresser une carte des différents arguments et des relations entre les acteurs, afin de prendre la mesure de la dispersion des positions, comme le fait <u>le bilan de la mise à disposition du public</u>.

Acteurs emblématiques et arguments mobilisés

Le Conseil régional d'Ile-de-France

Le Conseil régional d'Ile-de-France est le porteur du <u>projet d'aménagement du site de la Corniche des Forts</u>. Il travaille sur ce dossier main dans la main avec la mairie de Romainville, bien que les majorités respectives ne soient pas de la même couleur politique. En effet, depuis décembre 2015, Valérie Pécresse, élue avec l'étiquette du parti Les Républicains, est à la tête de l'exécutif régional, alors que Corinne Valls, maire de Romainville, occupe une position à gauche de l'échiquier politique, et fut même suppléante du député Claude Bartolone en 2012, candidat défait par Valérie Pécresse lors de l'élection régionale de 2015.

Le projet de base de loisirs sur le site de la Corniche des Forts a germé au milieu des années 1990 mais n'a jamais été concrétisé depuis cette date. Après son élection, Valérie Pécresse a fait part de sa détermination pour qu'un projet soit enfin réalisé à échéance du printemps 2020. Il existe déjà <u>onze bases de loisirs en lle-de-France</u>, dont certaines sont construites sur d'anciennes carrières, comme c'est le cas de Romainville, mais aucune n'est localisé en Seine Saint-Denis, département notoirement carencé en espaces verts, à l'urbanisme dense, qui compte de grands ensembles.

Le projet dont le Conseil régional est aujourd'hui porteur est sensiblement différents des premières versions. Pour souligner le changement, voire même la transformation, Valérie Pécresse n'a pas hésité à parler d'une "promenade écologique" lors de sa visite sur place en septembre 2018. Cette dernière version est avant tout fondée sur une sécurisation du site afin d'en permettre l'accès aux habitants. C'est un projet qui témoigne une nouvelle fois de l'engagement environnemental de la majorité régionale, dans la mesure où il prévoit de préserver de toute intervention humaine près de 20 hectares de forêt. Sur les 28 hectares du site, la région ne prévoit en effet que d'en aménager 8, essentiellement pour combler les galeries. Finalement, 4,3 hectares seront ouverts au public, sans éléments bâtis sur cette surface.

La Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France rappelle que ce nouveau projet qu'elle a voulu pour les habitants de l'est parisien a été éco-conçu, c'est à dire que des écologues ont été mobilisés à chaque phase du projet et que ce dernier a été défini en tenant compte de leurs préconisations. Elle insiste sur la qualité du dialogue qui s'est régulièrement tenu avec les associations environnementales, et sur le fait que la démarche du Conseil régional est toujours de privilégier les acteurs locaux pour la définition du projet et la gestion du site.

La philosophie générale du projet est à présent de combiner loisirs et sensibilisation, pour que chacun soit bien conscient des enjeux liés à la biodiversité. Les activités privilégiées se fondent sur l'observation de la nature et des écosystèmes de la partie préservée. De nouveaux

cheminements seront créés, en limitant autant que possible l'empreinte humaine dans les milieux naturels. Ces cheminements seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des jeux pour enfants seront également installés, ainsi que des équipements sportifs légers comme des agrès et un mur d'escalade. Dans une prochaine phase, un poney-club devrait voir le jour.

La région souhaite mettre en place un suivi écologique continu avant, pendant et après les travaux pour que la préservation des espèces végétales et animales soit garantie. Les mesures compensatoires prévues sont ambitieuses, puisque 4 000 arbres seront replantés dans la région.

La Mairie de Romainville

L'incarnation des positions de la Mairie de Romainville, centrale sur ce dossier, peut se faire à travers la figure de sa première édile, <u>Corinne Valls</u>, et de son adjoint à la culture et au développement durable, Stéphane Weisselberg. Corinne Valls a été élue maire de Romainville en 1998. Elle était auparavant affiliée au Parti communiste qu'elle a quitté en 2002 et est à présent à la tête d'une majorité municipale de gauche, avec le soutien du Parti socialiste. Stéphane Weisselberg a quant à lui été élu au conseil municipal de Romainville en 2001 et est depuis janvier 2019 le président du syndicat mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs (BPAL) de la Corniche des Forts. Il revendique une appartenance à Europe Ecologie Les Verts.

La Mairie de Romainville est de longue date désireuse de se réapproprier ce site, jadis volontiers qualifié de friche ou de terrain vague, en ce qu'il présente un certain nombre d'inconvénients. Il pose d'une part un problème de sécurité, car le terrain menace en plusieurs endroits de s'effondrer. Les galeries doivent donc être comblées pour sécuriser le site et éviter les mouvements de terrain. D'autre part, ce site inaccessible de grande surface, 28 hectares en plein coeur de la ville, entrave les cheminements au sein de la commune, aussi bien nord - sud qu'est - ouest, ce qui fait que les différents quartiers communiquent très mal entre eux, l'espace représentant un obstacle. Enfin, l'est parisien est notoirement carencé en espaces verts, alors que les populations qui y vivent sont en moyenne beaucoup moins socialement favorisées que celle de Paris ou de sa banlieue ouest. Rendre le site accessible est un moyen de remédier à ce problème, et de développer un concept cher à Stéphane Weisselberg, qui est celui d'écologie populaire, qui rend accessible la nature et la biodiversité au plus grand nombre. L'adjoint à la Maire de Romainville estime que les habitants des cités Gagarine ou Langevin qui jouxtent le site bénéficieraient grandement d'un nouvel espace vert à proximité de leur domicile. Pour cette raison, les élus sont à l'unisson pour affirmer que les habitants sont très majoritairement favorables à la réalisation de l'aménagement. Les phases de concertations successives, des "ateliers urbains" proposés en 2002 à la mise à disposition du public sur le projet d'aménagement de la Corniche des Forts (en cours au moment de cette réunion fictive de concertation, et dont le bilan est pour nous disponible), permettent de faire la démonstration du soutien constant des habitants en faveur d'un aménagement du site qui le rendrait accessible à tous.

La dernière version du projet, qui est celle portée par le Conseil régional, et dont le syndicat devrait avoir la gestion s'il était réalisé, prévoit la sanctuarisation de 20 hectares de bois! Seuls 8 hectares sont touchés pour réaliser les travaux de comblement des galeries et sur ces 8 hectares, 4,3 seront ouverts au public, qui pourra y faire des promenades écologiques, à la découverte de la riche biodiversité qui s'est développée sur le site. Elle pense que

l'investissement que la région lle de France souhaite réaliser, indispensable à l'exécution de travaux d'une telle ampleur, est une chance à saisir.

Tous les aménagements ne sont pas encore définitivement arrêtés, il y a de place pour une négociation avec les différentes parties prenantes, notamment à propos du solarium ou du poney club. La Mairie soumet l'idée d'une Maison de la nature et de l'environnement pour donner corps au concept d'écologie populaire tout en signifiant que le projet est à présent très éloigné de la base de loisirs imaginée au cours des années 1990.

Les pollutions du site sont reconnues par l'équipe municipale, qui estime qu'elles sont en partie dues à la présence d'industries pharmaceutiques à Romainville (usine Roussel-Uclaf). Il faut autant que possible dépolluer le site, même si quelques pollutions ne sont pas aisément réversibles. Autant que possible, S. Weisselberg estime qu'il faut traiter les pollutions par les plantes, avec des solutions de phytoremédiation. Contrairement à ce que disent les opposants, la renouée du Japon ne participe à cet effort en fixant des métaux lourds, mais elle est massivement présente sur le site, et peut être qualifiée d'espèce invasive. Il faut la juguler, et l'éco-pâturage, par la présence de moutons, peut apporter une réponse à cet égard. Pour lutter contre les pollutions qui ne peuvent être réduites, les préconisations réalisées sur la base d'étude exigent un recouvrement du sol de 30 centimètres de terre saine. La mairie de Romainville demande que 50 centimètres de terre saine soit apportée.

La Mairie est prête à discuter avec les personnes qui sont dans le même état d'esprit, mais affirme qu'elle souhaite inaugurer le projet au printemps 2020.

Marine Linglart, écologue, Directrice du bureau d'études Urban-eco-scop

Marine Linglart est écologue, et elle dirige le cabinet Urban-eco-scop que le Conseil régional d'Île-de-France a engagé pour réaliser les études réglementaires nécessaires à la réalisation du projet. Un vidéo intitulée "La parole à Marine Linglart, écologue du projet, est disponible sur la page d'accueil du site du projet.

En tant que naturaliste, Marine Linglart estime que le site de la Corniche des Forts est extraordinaire car il est un des seuls milieux boisés du département de la Seine Saint-Denis. Cela dit, si le caractère urbain de la forêt est exceptionnel, elle estime que, par les espèces qui sont présentes, il s'agit d'un espace à faible valeur écologique. Elle souligne plutôt le potentiel, qui est selon elle important, pour peu que des mesures adéquates soient prises. En effet, elle estime qu'il faut laisser évoluer la partie boisée, et lui laisser le temps de devenir un écosystème plus riche qu'il ne l'est maintenant.

Elle connaît évidemment les inventaires écologiques précédemment réalisés par Ecosphère et Biotope pour le compte du porteur de projet, et suit avec attention les publications du site ornithomedia, fondées sur les observations de David Bismuth. Elle a elle même réalisé des observations sur le site, à différents moments de l'année, pour suivre les évolutions. Ainsi, elle a acquis une bonne connaissance de la faune et de la flore présentes, qu'elle est évidemment capable de présenter. A titre d'exemple, elle peut citer les renards, les fouines, les écureuils, les hérissons, les chauves-souris qui vivent en symbiose avec les fougères, les champignons, et les mousses qu'abritent la forêt. Elle estime que le site peut être un outil pédagogique remarquable pour montrer ce qu'est une dynamique naturelle dans un milieu très urbanisé.

A l'approche de la phase de travaux, le rôle d'Urban-eco-scop est de vérifier que l'entreprise en charge des déboisements préserve les arbres que le cabinet a sélectionnés pour leur qualité d'habitat d'espèces comme les chauves-souris. Ces arbres sont marqués et les bulldozers n'ont pas le droit d'y toucher. A l'inverse, Urban-eco-scop indique également lorsqu'il faut intervenir pour détruire des espèces invasives, comme la renouée du Japon.

Face aux inquiétudes exprimées par certaines associations quant à l'imperméabilisation des sols liée à l'injection d'un coulis pour combler les galeries, elle précise que la technique utilisée, dite de la chaussette, se fonde sur un géotextile résistant constitué par du béton faiblement imperméable.

Elle exprime une inquiétude : la région doit en effet replanter 7 000 arbres et 30 000 végétaux grimpants en guise de mesure compensatoire. Or, selon elle, seuls 1 500 arbres et arbustes seront replantés sur le site même de la Corniche. Les autres le seront en Seine et Marne, sur le site de la base de loisirs de Vaires-Torcy.

David Bismuth, ornithologue, animateur du site ornithomedia.com

David Bismuth est un ingénieur agronome de formation, passionné d'ornithologie. Il vit à proximité de la forêt et a commencé à s'y intéresser à partir de 2011. Il y a régulièrement organisé des balades naturalistes, afin d'y observer la faune et la flore qui ont constitué la forêt. Sa position est avant tout celle d'un savant, capable d'expertiser les inventaires écologiques réalisés par les bureaux d'études engagés par les porteurs de projet : c'est à ce titre qu'il rappelle la fragilité des milieux naturels et de la biodiversité, même si elle est dite ordinaire, qui s'est développée au coeur d'un espace densément urbanisé. Ainsi, il s'est engagé pour protéger la forêt contre tous les projets qui lui porteraient gravement atteinte, en argumentant systématiquement sur les raisons qui le poussent à défendre ce site. Il n'est pas engagé politiquement et ne participe pas aux manifestations.

Une vidéo propose une balade dans la forêt de la Corniche des Forts avec David Bismuth.

Il préfère la dernière version du projet présentée à toutes les précédentes : elle est selon lui un moindre mal, dans le sens où elle ne touche qu'environ 20% de la superficie de la forêt. Mais il dit clairement que le comblement des galeries entrepris ne peut se faire sans destruction en surface. Le pire sera selon lui évité à condition que les 20 hectares présentés comme sanctuarisés le soient effectivement et il lui semble qu'il n'y a pour le moment aucune assurance de ce point de vue.

Il prend le temps de décrire la faune et la flore présentes au sein de la forêt, en précisant qu'il y a un besoin de connaissance des espèces et de la dynamique à l'oeuvre dans les écosystèmes observés. Il ne remet pas en cause la compétence des écologues sollicités par les porteurs de projets pour réaliser les études environnementales : il estime simplement que ces écologues sont payés pour qu'un projet se fasse, sous une forme ou sous une autre. Il souligne toutefois les limites méthodologiques de certaines études, par exemple celle réalisée par le cabinet Ecosphère en 2001, dont les observations ont eu lieu au mois de juillet, ce qui pourrait pousser à sous estimer les espèces présentes : il faut selon lui réaliser des observations sur un cycle annuel complet, afin d'identifier les oiseaux migrateurs qui viennent temporairement nicher dans

la forêt, ou de bien prendre en compte les plantes qui fleurissent à une saison donnée et qui ne sont peu ou pas visibles le reste du temps.

Il décrit les interactions entre les espèces et explique pourquoi cet écosystème est si riche : par exemple, les clématites qui pendent aux arbres, et qui sont généralement arrachées pour favoriser l'exploitation sylvicole, ont beaucoup de fleurs et beaucoup de pollen qui attirent les insectes, en particulier les abeilles. Il estime que la renouée du Japon n'est pas un vrai problème, et qu'elle présente également des avantages en produisant de nombreuses fleurs dont les papillons sont friands.

Il est surpris que les études qui concluent que la valeur écologique du site est "faible, à localement moyenne" ne prennent pas en compte la valeur paysagère du site, véritable poumon vert dans un environnement urbain très dense.

Sur la dynamique des écosystèmes, il considère que l'évolution à laquelle on assiste est normale : certains résultats d'études, repris par les politiques, établissent une diminution dans le temps de la biodiversité observée. Cela tient selon lui à l'évolution naturelle du bois, qui devient mature, et qui accueille dans ces conditions moins d'espèces qu'un milieu ouvert ou semi ouvert.

Avec l'humilité qui le caractérise, il estime que ses compétences de naturaliste sont à présent moins utiles pour défendre la forêt, et que sa protection réclame plutôt des compétences de juriste à présent.

Le Collectif des amis de la forêt de la Corniche des Forts

Le <u>collectif des amis de la forêt de la Corniche des Forts</u> a été créé en 2012 par le journaliste Fabrice Nicolino, habitant de Pantin, et de <u>Hélène Zanier et Pierre Mathon</u>, habitants de Bagnolet et anciens élus écologistes aux niveaux municipal et régional. Le texte fondateur du collectif écrit par Fabrice Nicolino en décembre 2012 est un plaidoyer pour la défense de la forêt, et plus particulièrement pour en faire un observatoire populaire de la biodiversité, du fait de sa localisation en Seine Saint-Denis. Hélène Zanier a fait partie du syndicat mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs (BPAL) de la Corniche des Forts en tant qu'élue régionale. Elle était à cette époque favorable à un aménagement de la zone qui est présentée comme un terrain vague par la mairie de Romainville. C'est en entrant sur le site en 2012 qu'elle a changé d'avis, en découvrant qu'il s'agissait en fait d'une forêt sauvage qui devait être protégée. C'est à cet effet que le collectif a été créé.

Le collectif est hostile à tout principe d'aménagement qui pourrait dénaturer la forêt et menacer la riche biodiversité qu'elle abrite. Les raisons de sécurité invoquées pour justifier le comblement des galeries et ainsi protéger la forêt d'un risque de disparition sont selon le collectif hors de propos. Au contraire, il estime que les accidents de terrain peuvent augmenter la richesse en biodiversité, en créant des milieux humides très favorables. La forêt ne disparaîtra pas en dépit des effondrements, même si ces derniers peuvent évidemment la transformer.

Le collectif des amis de la forêt de la Corniche des Forts pourfend les nouveaux aménagements prévus par le projet d'île de loisirs porté par le Conseil régional. Il doute de la sincérité de l'engagement écologique des porteurs du projet. Il pense que la réduction de l'ampleur du projet et donc de son caractère destructeur pour la biodiversité tient davantage à une restriction

budgétaire qu'à une quelconque sensibilité aux enjeux environnementaux. Il estime qu'il est absurde d'avoir démonté à l'été 2018 une aire de jeux située dans le parc départemental qui jouxte la forêt, dit parc de la sapinière. Il valait mieux, y compris sur le plan financier, entretenir ces aménagements, plutôt que d'entreprendre des travaux massifs pour les remonter dans la forêt, à quelques mètres de là!

Les membres du collectif sont très actifs, aussi bien mobilisés sur le site qu'à l'initiative pour entreprendre des actions administratives ou juridiques : il a par exemple effectué un recours gracieux contre le permis d'aménager, qui n'a rien donné, et a hésité à faire un recours contentieux. Les recours sur les autorisations de défrichement et d'atteinte aux espèces protégées donnés par la préfet qui n'ont pas été déposés, ont pu être sources de vives tensions personnelles au sein du collectif, qui a perdu de son unité au cours de l'été 2018.

Au début du mois de juillet 2018, le collectif a publié une tribune dans le journal Libération, dont le texte est ensuite devenu celui de <u>la pétition sur change.org signée par plus de 30 000 personnes</u>.

Enfin, les membres du collectif n'apprécient pas que certains acteurs parlent au nom des habitants de la cité Gagarine pour dire que ces derniers sont favorables au projet d'île de loisirs, ce qu'ils estiment faux.

Sylvain Piron, Directeur d'études en histoire à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)

Sylvain Piron habite à Bagnolet, à côté de la forêt de la Corniche des forts. Il a l'habitude de se promener dans ses alentours et c'est par ce biais qu'il a commencé à s'intéresser au projet d'aménagement. Il est fortement engagé contre le projet et s'est particulièrement mobilisé à partir de l'été 2018. Il a notamment contribué à un *toxic tour* le 16 juin 2019, au cours duquel il a pu exprimer ses arguments sur l'aménagement du site de la Corniche des Forts à Romainville (<u>un podcast du toxic tour est disponible</u>, particulièrement à partir de 40'50 pour les sujets relatifs à la forêt).

Spécialiste d'histoire médiévale, il s'intéresse à une histoire longue du rapport de l'homme à la nature. "L'aliénation économique, explique-t-il en introduction de son dernier livre, qui entrave l'appréhension de la catastrophe dans laquelle les sociétés industrielles entraînent la planète toute entière, doit se comprendre dans une perspective de longue durée, comme l'ultime transformation d'une histoire chrétienne dont l'Occident n'est toujours pas réellement sorti²". Il soutient que le rapport de prédation que l'homme entretient avec la nature, la foi indestructible dans des projections économiques contredites mille fois par les faits, ne viennent pas seulement de la révolution industrielle. L'universitaire réinscrit ces manières d'être dans une tradition chrétienne pluri-séculaire qui place l'homme au centre de l'univers, dans un dialogue direct et exclusif avec une transcendance divine.

Il ne défend pas la forêt pour des enjeux de biodiversité, qu'aucune étude d'écologue ne qualifie de remarquable. L'enjeu principal n'est selon lui pas celui de la biodiversité, mais celui du cadre

17

² Sylvain Piron, L'occupation du monde, Bruxelles, Zones sensibles, 2018, p. 21.
Sciences Po - Stage de pré-rentrée 2019 - Campus de Paris

de vie et de la préservation du climat, dans la mesure où une telle forêt constitue un îlot de fraîcheur qui concentre l'humidité.

Il raille les aménagements prévus par le nouveau projet, notamment le solarium ou le poney-club. Le parcours d'accrobranches est également moqué, comme symbole de l'absurdité du projet, car les arbres de la forêt sont trop jeunes et frêles pour accueillir ce type d'activité en toute sécurité, ce qui obligera à installer des armatures artificielles!

Il replace toujours le projet d'aménagement de la forêt dans le contexte plus général d'une volonté des élus si ce n'est de gentrification, tout du moins de valorisation de Romainville par des opérations immobilières qui prennent tout leur sens avec les projets du Grand Paris. Le projet de base de loisirs est étroitement lié aux projets des promoteurs immobiliers : d'un côté Nexity, et de l'autre Fiminco.

Il estime que les porteurs du projet construisent le même type de discours anxiogène autour de la figure de l'étranger, qu'il s'agisse des habitants ou de certaines espèces présentes dans la forêt. Sur les plaquettes de présentation de l'île de loisirs, il remarque que tous les enfants sont blancs et blonds, et qu'ils ne sont par conséquent pas du tout à l'image de bon nombre des habitants de la commune. Au niveau de la biodiversité, la renouée du Japon, qui n'est pas une espèce endémique, est selon lui présentée comme une espèce invasive, responsable de la dégradation du site. La renouée du Japon, selon lui, est au contraire une plante utile, pionnière, qui parvient à sortir de terre là où rien d'autre ne pousse.



Photomontage de présentation du projet d'aménagement de la Corniche des Forts, https://www.lacornichedesforts.fr/mediatheque/

Enfin, il avance que les concertations avec les habitants n'en sont pas vraiment, qu'elle sont insuffisantes, et qu'il s'agit au mieux de réunion d'information. Il constate d'expérience que l'avis des opposants n'est jamais pris en compte. Le pilotage du projet est selon lui beaucoup trop opaque, comme si la politique locale s'accommodait d'une absence de démocratie.

Sabine Rubin, députée dans la neuvième circonscription de la Seine-Saint-Denis

Sabine Rubin est députée de la neuvième circonscription de la Seine Saint-Denis à laquelle appartient Romainville. Elle a été élue pour la première fois en juin 2017, sous les couleurs de La France insoumise (LFI).

Contrairement à d'autres acteurs, Sabine Rubin n'est pas mobilisée de longue date sur le dossier de l'aménagement de la Corniche des Forts. Elle ne s'y est véritablement intéressée qu'à partir de l'été 2018 et a fait sa première visite de la forêt en février 2019. Dans ce dossier, son cheval de bataille est la démocratie réelle. Elle souhaite que se tienne un débat transparent, c'est-à-dire que toutes les informations soient sur la table, et que les décisions ne se fondent pas seulement sur l'expertise des bureaux d'études qui travaillent pour les porteurs du projet. Sabine Rubin réclame que l'expertise des associations soit reconnue, et plus simplement balayée d'un revers de la main. En emboîtant le pas des associations environnementales aux côtés desquelles elle se mobilise, elle estime qu'il existe des solutions d'aménagement plus pertinentes, qui préservent les 28 hectares de la forêt. Elle demande de prendre le temps d'examiner honnêtement chacune des solutions proposées, quelle que soit l'identité des porteurs. Pour cela, elle estime que les travaux prévus pour la rentrée 2018 doivent faire l'objet d'un moratoire, afin de prendre le temps nécessaire à l'expertise de chaque solution. Selon elle, c'est ainsi que devrait fonctionner une démocratie saine et apaisée. Dans le contexte d'urgence écologique dans lequel nous vivons, il faut y réfléchir à deux fois avant de couper des arbres et de porter atteinte à la biodiversité, même si elle n'est en soi pas opposée à l'aménagement de promenades forestières sécurisées. L'effondrement maîtrisé de certaines galeries est pour cela une solution qui a été trop peu envisagée.

Elle émet des doutes sur la sincérité des arguments de la Mairie de Romainville lorsque ses représentants évoquent la nécessité de mettre davantage d'espaces verts à disposition des habitants. Elle s'interroge sur les habitants dont on parle, s'il s'agit des habitants actuels de la cité Gagarine, qui doit être partiellement détruite, ou des nouveaux habitants, plus riches, que la Mairie souhaite attirer avec les projets immobiliers qu'elle mène avec le promoteur Nexity, très présent sur la commune.

Extinction Rebellion

Extinction Rebellion est un mouvement social écologiste né au Royaume Uni en 2018 dont les mobilisations visent le réchauffement climatique, la perte de biodiversité, et le risque d'effondrement écologique. Le logo du mouvement, un sablier pris dans un cercle qui représente la Terre, évoque l'urgence de la situation face à laquelle se trouve la vie sur la planète et ce sentiment d'urgence pousse les personnes qui se réclament d'Extinction Rebellion à emprunter des méthodes d'action directe et de résistance non violente, caractéristique de la "désobéissance civile", pour faire apparaître publiquement le caractère problématique de la situation qu'ils pointent. Le mouvement refuse de s'institutionnaliser, fonctionne de manière horizontale et évite toute incarnation durable (il n'a pas de porte parole officiel au delà d'une action spécifique). En France, Extinction Rebellion est actif depuis le printemps 2019 et la déclaration de rébellion, place de la Bourse à Paris. La participation à ce débat en 2018 constitue donc un léger anachronisme, même si des messages d'Extinction Rebellion appelant à

la mobilisation pour préserver la forêt de Romainville sont lancés dès la fin de l'année 2018 sur les réseaux sociaux.

Le mouvement a été particulièrement actif lors des marches pour le climat et a depuis organisé une série d'événements spectaculaires, comme un die-in dans la Grande Galerie de l'évolution du Muséum national d'histoire naturelle, une occupation des locaux de Bayer Monsanto, ou <u>fait couler du faux sang sur les marches du Trocadero</u> pour alerter sur le déclin de la biodiversité.

Extinction Rebellion réclame :

- que les gouvernements disent la vérité sur la crise écologique ;
- la neutralité carbone d'ici 2025 ;
- l'arrêt de la destruction des écosystèmes océaniques et terrestres ;
- la création d'une assemblée citoyenne chargée de mettre en oeuvre la transition écologique.

Dans ce débat, les militants d'Extinction Rebellion doivent jouer leur rôle de lanceurs d'alerte sur le gravité de la crise écologique en dénonçant d'éventuelles atteintes à la précieuse forêt sauvage de Romainville. Selon le répertoire d'action du mouvement, ils sont prêts à organiser des actions spectaculaires sur le site pour empêcher une destruction de la biodiversité (actions de blocage, die-in etc.), voire au cours du débat si les discussions venaient à s'enliser en éludant l'essentiel.

Pour aller plus loin

Jared Diamond, Effondrement : Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie, Paris : Gallimard, coll. « NRF essais », 2006.

Anna Lowenhaupt Tsing, Le Champignon de la fin du monde : sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme, Paris : La Découverte, 2017.

Sylvain Piron, L'occupation du monde, Bruxelles, Zones sensibles, 2018,

Nikola Chesnais & Paul Guillibert, "<u>Ensauvager la métropole enquête sur la géologie politique de la forêt de Romainville</u>", revue *Vacarme*, n°87, 2019.

<u>Visite de la forêt de la Corniche des forts avec David Bismuth, fondateur du site</u> ornithomedia.com (vidéo)

Bilan de la mise à disposition du public sur le projet d'aménagement de la Corniche des Forts (18 juin - 25 juillet 2018).

https://foretdelacornichedesforts.wordpress.com/